

COMPTE RENDU DE LA

COMMISSION

GESTION QUANTITATIVE ET DU

COMITE TECHNIQUE DE LA

COMMISSION INTER-SAGE

DU 19 JUIN 2008 A 14H

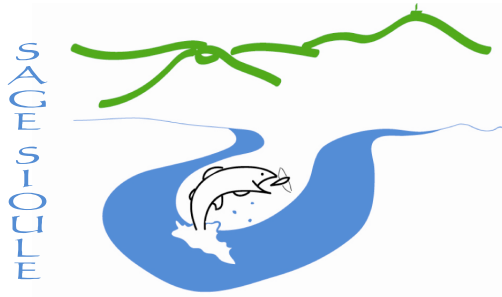
AU MANOIR DE VEYGOUX

Tous les documents et présentations sont téléchargeables.

Adresse à taper : <ftp://combrailles.serveftp.net>

Nom d'utilisateur : comsage

Mot de passe : tz28bv



Présents : M. BAYET (Fédération de pêche du Puy de Dôme), Mme BERTIN (BRGM Auvergne), M. DESMOLLES (Fédération de pêche du Puy de Dôme), M. ESCOBAR (Direction Départemental de l'Environnement du Conseil Général), M. ESTIER (Maire des Ancizes), Melle GUIMARD (PNR des Volcans), M. NICOLAU (DIREN Auvergne), M. PATURET (SMAT du bassin de la Sioule), M. SIMEON (DDAF de l'Allier), M. MINET (DDAF du Puy de Dôme), Mme MICHALLAND (DDAF du Puy de Dôme), M. MULLIE (Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme), M. TACHRIFT (LRPC Clermont-Ferrand), Melle FOURMARIER (Animatrice SAGE SIOULE).

Excusés : M. AMOR (SAGE Allier-Aval), M. CARMIE (Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques) et la DDAF de la Creuse.

Présentation du rendu provisoire de la première phase de l'étude Bilan prélèvements/ressource de la chaîne des Puys

Cf Power Point (CETE de Lyon-BRGM)

A la suite de l'exposé plusieurs remarques sont soulevées :

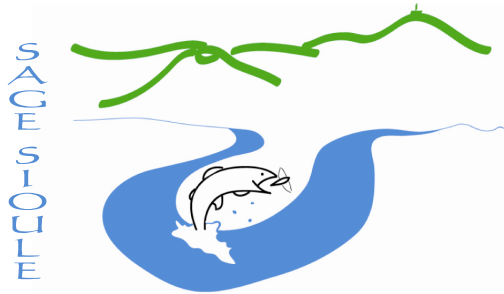
Mme BERTIN (BRGM) indique qu'elle est étonnée du volume déclaré à l'Agence pour la source de chez Pierre (données à revoir).

Mme NICOLAU a soulevé le problème des conditions climatiques et son impact sur l'avancée de l'étude.

M. LIVET indique que si la pluie continue, l'étude devra être repoussée.

Le bureau d'étude précise qu'en termes d'effectif il faut 3 équipes sur 15 jours ouvrables pour réaliser l'étude et de bonne condition climatique et que certains points peuvent être modifiés en période d'étiages.

M. ESTIER se pose la question à savoir si tous les prélèvements principaux sont représentatifs. Il semblerait que oui néanmoins, il existe toujours des petits prélèvements non soumis à déclarations mais qui n'influeraient pas sur le résultat.



Il est rappelé que :

- Seuil de déclaration : 10 000 m³/an pour les particuliers.
- Pour Louchadière, pas de prélèvement cette année mais on se réfère aux données historiques.

M. SIMEON demande à bénéficier de la carte des points de prélèvements en format A3 si possible et par sous bassin versant.

Le bureau d'étude pourra être sollicité lors des réunions publiques pour les villes touchées par la chaîne des Puys;

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, M. ESTIER lève la séance à 16h00.